

Les étudiants franciliens en situation de précarité

Contribution au groupe de travail « étudiants pauvres » de la MIPES d'après les enquêtes de l'OVE

Mai 2009

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : 01 77 49 77 49 - Fax : 01 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directeur général: François Dugeny

Département : *Christine Corbillé, directrice du Département Démographie, habitat, équipements et gestion locale*

Étude réalisée par *Corinne de Berny-Riche*

N° d'ordonnancement : 2.08.019

Crédits photo(s) de couverture : Caroline Doutré (IAU îdF ; BaSoH)

Sommaire

Introduction	5
Les étudiants en situation de pauvreté et précarité : application à l'Île-de-France de l'estimation proposée par l'OVE	7
Les étudiants boursiers sur critères sociaux en Île-de-France	9
Les bourses sociales sont moins fréquentes en Île-de-France, mais plus élevées	9
Les étudiants boursiers sont plus jeunes que la moyenne des étudiants	10
Des aides ciblées sur les familles les moins favorisées... ..	11
... et dans une moindre mesure sur les étudiants en mobilité	13
Une majorité de boursiers résident chez leurs parents en Île-de-France	14
Une forte proportion d'étudiants boursiers exercent aussi une activité rémunérée	15
Les bourses représentent près de la moitié des ressources déclarées par les étudiants boursiers	16
Les dépenses déclarées par les boursiers sont plus limitées que celles des autres étudiants	17
Les situations de pauvreté n'épargnent pas les boursiers, mais concernent aussi les autres étudiants	18
Les étudiants exerçant un travail rémunéré en Île-de-France	19
Le travail étudiant : une réalité difficile à cerner	19
Les étudiants sont plus nombreux à travailler en Île-de-France... ..	19
... et consacrent davantage de temps à leur(s) activité(s) professionnelle(s)	20
Les activités de baby-sitting, employé de commerce et cours particuliers sont les plus répandues	21
Le travail étudiant : contrainte financière ou expérience valorisante ?	21
L'activité professionnelle des étudiants augmente avec l'âge	22
Les filles et les étudiants de nationalité française travaillent un peu plus que les autres	22
Une origine sociale défavorisée augmente la probabilité d'exercer une activité concurrente aux études	23
Un « effet filière » très marqué	24
La moitié des étudiants travaillant durant l'année universitaire ne sont pas assidus aux cours	25
Les étudiants en activité fournissent un peu moins de travail personnel pour leurs études	26
Les étudiants réussissent moins bien lorsque leur activité professionnelle est prenante et sans rapport avec leurs études.....	26
Le travail rémunéré constitue une part importante des ressources des étudiants	27
Les revenus d'activité favorisent l'autonomie des étudiants... ..	29
... mais n'augmentent ni leur satisfaction, ni leur confiance en l'avenir	29
L'inégalité des étudiants face au travail pose la question de l'efficacité des aides sociales pour la poursuite d'études supérieures	30
Conclusion	31
Bibliographie	32

Introduction

Les enquêtes « Conditions de vie » menées tous les trois ans par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)¹ sont régulièrement exploitées à l'IAU île-de-France dans l'objectif d'apporter un éclairage sur les conditions d'études, les budgets, le logement et les loisirs des étudiants franciliens².

En avril 2008, un groupe de travail consacré aux « étudiants pauvres » a été mis en place par la MIPES, Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France. Afin de contribuer aux travaux du groupe, l'IAU île-de-France a procédé à une exploitation plus approfondie des enquêtes « Conditions de vie » concernant les boursiers sur critères sociaux d'une part, et le travail des étudiants d'autre part.

Ce rapport repose sur l'exploitation des enquêtes « Conditions de vie » de 1997, 2000, 2003 et 2006. Une première partie applique à l'Île-de-France la méthode d'évaluation de la pauvreté et précarité des étudiants développée par l'OVE à partir des enquêtes « Conditions de vie ». Deux groupes d'étudiants font ensuite l'objet d'une analyse plus approfondie : celui des étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, et celui des étudiants exerçant une ou plusieurs activités rémunérées. Ces deux types de ressources extra-familiales sont supposés, en effet, prémunir les étudiants contre une certaine précarité économique. Dans quelle mesure y parviennent-ils ? Et avec quel impact sur les niveaux de vie et la réussite des étudiants ? Le profil social des étudiants franciliens concernés, leurs conditions de vie et d'étude, sont décrits par comparaison aux autres étudiants franciliens et aux étudiants inscrits dans d'autres régions françaises.

¹ L'Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE) a été créé en 1989 par le ministre de l'Education nationale. Il a pour mission de donner une information complète, détaillée et objective sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport avec le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale.

² Elles ont donné lieu en 2008 à la publication d'un rapport synthétique (Corinne de Berny, *Les étudiants franciliens inscrits en université*, IAU île-de-France, octobre 2008), et d'une note rapide (Corinne de Berny, *Le logement étudiant à travers l'enquête « Conditions de vie » 2006*, Note rapide Habitat n°455, octobre 2008).

Méthodologie des enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante

Champs de l'enquête

Universités publiques et privées, en prenant en compte toutes leurs composantes (tous niveaux, ensemble des filières disciplinaires, IUT, autres écoles ou instituts rattachés, antennes et centres délocalisés),

Sections de Techniciens Supérieurs (STS publiques),

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE publiques).

Deux extensions de l'enquête ont été réalisées auprès des élèves des écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du ministère de la Culture et de la communication en 2004, et aux élèves des écoles d'ingénieurs en 2006.

Le champs des exploitations présentées dans le rapport est limité aux étudiants inscrits en université et en lycée public.

Echantillonnage et passation de l'enquête

L'échantillon est réalisé par extraction aléatoire d'environ 1/15^e des étudiants inscrits en 2006. Les questionnaires sont adressés au mois de mars par voie postale afin de ne pas exclure les étudiants les moins assidus, notamment les étudiants salariés dispensés d'assiduité. Le taux de réponse à l'échelle nationale s'établit à environ 25 %.

5 381 questionnaires émanant d'étudiants inscrits dans une université (4 830) ou un lycée public (615) d'Ile-de-France ont pu être exploités au titre de l'enquête 2006. Parmi eux, 1 130 concernent des étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux.

Pondération

L'échantillon est redressé afin de corriger les variations usuelles de taux de réponse selon certaines caractéristiques. Cette opération est effectuée en référence aux données de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Education nationale.

Les variables utilisées pour le redressement sont : l'âge, le sexe, la région de l'établissement, le type d'établissement, le cycle, le type d'études suivies (lettres, sciences, etc.) et le type de baccalauréat obtenu.

Les étudiants en situation de pauvreté et précarité : application à l'Île-de-France de l'estimation proposée par l'OVE

Les étudiants en difficulté, pauvreté et précarité font l'objet depuis plusieurs années d'un suivi particulier de l'OVE. Deux rapports au ministre de l'éducation nationale ont été consacrés à cette question en 2000 et en 2003³. Leur auteur, Claude Grignon, y démontre le caractère inopérant des ressources monétaires déclarées dans les enquêtes pour identifier les étudiants en situation de précarité économique. En effet, « la dépendance, forte et durable, de la majorité des étudiants par rapport à leur famille confère à leur économie des caractéristiques très particulières », comme « la faiblesse prolongée des ressources monétaires et l'importance des compensations sous forme d'aides indirectes ou en nature ». Les informations relatives à ces aides indirectes ou en nature sont certes nombreuses dans l'enquête, mais ne permettent qu'une estimation très approximative du budget réel des étudiants.

Plusieurs questions posées aux étudiants apportent un éclairage sur d'éventuelles difficultés financières. Ainsi, l'enquête évalue à 10% en Île-de-France la proportion d'étudiants qui ont bénéficié depuis la rentrée d'une aide ponctuelle publique (Fonds de solidarité universitaire émanant du Centre national des œuvres universitaires, Caisses d'allocations familiales ...). Cette proportion est deux fois moins élevée que dans les autres régions. En revanche, les étudiants franciliens sont plus nombreux à déclarer s'être mis à travailler ou travailler davantage pour boucler leur budget ou faire face à des imprévus.

Indicateurs de difficultés financières en 2006

Depuis la rentrée, en % des étudiants	Île-de-France 2006	Autres régions 2006
Bénéfice d'une aide ponctuelle (FSU, CAF ...)	10	19
Se mettre à travailler ou travailler davantage pour boucler le budget ou faire face à des imprévus	32	25
Demander une aide exceptionnelle à sa famille	23	24
Demander une aide exceptionnelle à ses amis	9	7
Se restreindre	65	63
Emprunter à la banque	7	7
Avoir un refus de prêt	3	2

Sources : Enquête Conditions de vie des étudiants 2006, OVE

Pour cerner les étudiants en situation de précarité, l'OVE propose de se fonder sur la demande d'aide exceptionnelle aux services sociaux. A l'échelle nationale, celle-ci « est neuf fois plus probable lorsque les parents de l'étudiant ont un revenu inférieur à 750 € par mois que lorsqu'ils ont un revenu supérieur à 4 500 € ». Elle est aussi fortement corrélée avec d'autres indicateurs de fragilité économique, comme le chômage des parents ou leur séparation.

En Île-de-France, 3,8 % des étudiants d'université et de lycée public ont déclaré en 2006 avoir demandé une aide sociale exceptionnelle. Cette proportion est identique à celle observée dans les autres régions. Elle s'est un peu accrue depuis l'enquête menée en 1997 (3,2%).

³ Claude Grignon, *Les étudiants en difficulté, pauvreté et précarité, Rapport à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, OVE, mai 2000* ; Claude Grignon, *Les étudiants en difficulté, pauvreté et précarité, Rapport à Monsieur le ministre de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche, OVE, décembre 2003*. Cette question est également traitée dans un article plus récent : Louis Gruel, Ronan Vourc'h, Sandra Zilloniz, *Les dépenses des étudiants et l'évolution de leur niveau de vie (1997-2003), Education et formations n°75, octobre 2007*.

Cependant, une partie des étudiants ayant demandé une aide sociale exceptionnelle connaissent seulement des difficultés financières passagères. C'est le cas notamment au moment de la rentrée scolaire, quand ils font face à des dépenses exceptionnelles : paiement des droits d'inscription, frais d'installation dans un nouveau logement ... sans avoir encore reçu leur bourse. Pour estimer la part des étudiants en situation de pauvreté grave et durable, l'OVE propose donc de retrancher des demandeurs d'aide exceptionnelle les étudiants qui déclarent :

- avoir épargné entre le début de l'année universitaire et l'enquête (mars-avril),
- bénéficier d'une bourse d'un montant au moins égal à 750 € par mois,
- recevoir régulièrement de leur famille, toute l'année ou en période de cours, une somme au moins égale à 750 € par mois,
- vivre en couple, marié ou non, avec une personne exerçant une activité rémunérée à plein temps,
- recevoir des aides, autres que les bourses sur critères sociaux, d'un montant mensuel total au moins égal à 750 € par mois,
- travailler à plein temps, ou au moins à mi-temps au moins six mois par an,
- habiter chez leurs parents de façon totalement gratuite.

Au regard de cet indicateur, environ 3 600 étudiants franciliens seraient en 2006 dans une situation de détresse économique durable, soit 0,8% de l'ensemble des étudiants. Cette proportion est restée relativement stable depuis 1997. Elle est inférieure à celle observée dans les autres régions de métropole en 2006 (1,5%). Toutefois, les étudiants travaillant au moins à mi-temps et ceux logés gratuitement par leurs parents, exclus par principe par le calcul de l'indicateur, sont plus représentés en Île-de-France qu'ailleurs. Or ces deux situations peuvent aussi être significatives d'une condition économiquement fragile, et vécues par les étudiants comme de fortes contraintes, voire comme un facteur d'abandon ou d'échec dans la poursuite des études. Les étudiants franciliens logés par leurs parents sont 22% à mettre plus d'une heure pour rejoindre leur établissement d'enseignement, contre 8% seulement dans les autres régions⁴. En outre, près de 20% des étudiants franciliens exercent une activité professionnelle très prenante, et sans rapport avec leurs études, alors que la même proportion n'atteint pas 10% dans les autres régions.

Les étudiants en situation de précarité d'après les indicateurs de l'OVE

	Île-de-France 1997	Île-de-France 2000	Île-de-France 2003	Île-de-France 2006	Autres régions 2006
Demande d'aide sociale exceptionnelle, en %	3,2	2,6	3,1	3,8	3,7
Etudiants « pauvres », en %	0,7	0,7	1,5	0,8	1,5

Sources : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997, 2000, 2003 et 2006, OVE

⁴ En réintégrant dans le calcul de l'indicateur de pauvreté les étudiants logés à titre gratuit chez un parent, le nombre d'étudiants « pauvres » atteint en 2006 5 100 étudiants en Île-de-France, représentant 1,2 % des effectifs considérés, et à 21 300 dans les autres régions, représentant 1,7 % des effectifs considérés.

Les étudiants boursiers sur critères sociaux en Île-de-France

Les bourses sociales sont moins fréquentes en Île-de-France, mais plus élevées

Au cours de l'année universitaire 2006-2007, près de 77 000 jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur en Île-de-France ont bénéficié d'une bourse délivrée sur critères sociaux d'après les statistiques du CNOUS (centre national des œuvres universitaires et sociales). La part des boursiers y est très inférieure (13%) à celle observée dans les autres régions (24%)⁵. Elle varie sensiblement selon le type d'études poursuivies : 30% des étudiants inscrits dans les sections de techniciens supérieurs ont perçu une bourse sociale, pour 16% des étudiants d'universités, 13% des étudiants inscrits dans une école d'ingénieur, 12% des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles, et 6% des étudiants inscrits dans une école de commerce. L'inégale répartition des différentes filières d'enseignement sur le territoire national accentue l'écart observé entre l'Île-de-France et les autres régions, mais ne l'explique pas totalement. A filière d'études équivalente, il s'établit encore à 5 points et même 8 points pour les étudiants inscrits en université.

Le montant des bourses sociales accordées est ventilé en six échelons⁶ : les étudiants dont la situation correspond à l'échelon 0 sont seulement exonérés des droits d'inscription et de sécurité sociale, ceux situés à l'échelon 1 percevaient en 2006-2007 une bourse annuelle de 1 355 €, et ceux situés au dernier échelon une bourse annuelle de 3 661 €. Les bourses accordées aux étudiants franciliens se caractérisent par la sur-représentation du dernier échelon : en 2006-2007, 47% des boursiers inscrits en Île-de-France percevaient une bourse au montant le plus élevé, pour 39% des boursiers des autres régions.

L'enquête « Conditions de vie » de 2006 surestime le nombre d'étudiants boursiers en Île-de-France par rapport aux statistiques du Centre national des œuvres universitaires (CNOUS)⁸. Elle souligne la progression sensible du nombre de boursiers dans la région depuis 1997, sous l'effet des mesures d'extension mises en œuvre en 1998 dans le cadre du plan social étudiant. La proportion de boursiers continue à augmenter depuis l'enquête 2003.

D'après l'enquête de 2006, un peu moins d'un étudiant d'université sur dix perçoit une autre aide spécifique aux études. Cette proportion est en baisse depuis l'enquête 2000. Les aides portent à 27 % au total la part des bénéficiaires d'allocations dédiées à la poursuite d'études. Les plus courantes sont, après les bourses sur critères sociaux, les allocations d'étude, les allocations de recherche et bourses du 3^{ème} cycle et les allocations d'étude et bourses d'Etat étranger (de l'ordre de 2 % des étudiants pour chacune).

⁵ Sources : Ministère de l'éducation nationale, Tableaux statistiques, n°7027 et Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, édition 2007.

⁶ Un 7^{ème} échelon a été introduit à partir de la rentrée 2007.

⁷ Un complément de bourse de 153 € est accordé aux étudiants boursiers des échelons 1 à 5 des académies d'Île-de-France au titre de leurs frais de transport.

⁸ Le redressement aboutit en Île-de-France à un effectif de 72 700 étudiants boursiers sur critères sociaux en université, un chiffre supérieur à celui établi par le CNOUS pour l'année 2006 (54 100). Pour les élèves des lycées publics, l'enquête évalue à 12 900 le nombre de boursiers sur critères sociaux ; les statistiques du CNOUS établissent le nombre total de boursiers à 15 400, y compris ceux scolarisés dans un lycée privé.

Les étudiants boursiers sont plus jeunes que la moyenne des étudiants

Les étudiants boursiers en Île-de-France sont jeunes : 21,4 ans en moyenne, contre 23,9 ans pour les autres étudiants en 2006. Les trois quarts ont moins de 23 ans.

Cet écart d'âge s'explique en partie par les modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux. Celles-ci fixent en effet certaines limites : pour la période considérée, être âgé de moins de 26 ans pour une première demande de bourse, ne pas dépasser sept droits annuels au total, ne pas interrompre ses études à partir de 26 ans. Ainsi, la part des boursiers atteint 24 % parmi les étudiants âgés de moins de 26 ans, alors qu'elle s'établit à 7 % seulement des étudiants plus âgés. L'écart observé entre la région Île-de-France et les autres régions pour la proportion de boursiers concerne néanmoins toutes les classes d'âge, en particulier les plus jeunes.

Profil des étudiants

	Île-de-France			Autres régions
	Boursiers 1997	Boursiers 2006	Non boursiers 2006	Boursiers 2006
Âge, en % :				
- moins de 20 ans	27	26	24	36
- 20 à 22 ans	53	47	31	46
- 23 à 25 ans	17	20	18	14
- 26 ans et plus	3	7	26	4
ensemble	100	100	100	100
Âge moyen	20,9	21,4	23,9	21,0
Situation familiale, en % :				
- célibataire	87	88	76	83
- avec enfant(s)	2	2	7	2
Nationalité étrangère, en %	11	9	18	3

Sources : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997 et 2006, OVE

Le bénéfice de la bourse est conditionné, en outre, pour les étudiants de nationalité étrangère, à l'antériorité de leur présence en France ou au statut de réfugié. Ces étudiants sont particulièrement représentés en Île-de-France (18 % des inscrits, contre 10 % dans les autres régions). Toutefois, cette spécificité régionale pèse peu sur la proportion globale de boursiers. Calculée pour les seuls étudiants français, elle s'établit d'après l'enquête « Conditions de vie » de 2006 à 22 % en Île-de-France, et 34 % dans les autres régions.

De plus, les étudiants boursiers projettent des études un peu plus courtes que les autres : 5,1 années après le baccalauréat en moyenne, contre 5,7 pour les non boursiers. Environ 20 % envisagent d'atteindre au plus un niveau licence, 60 % un niveau master, et 20 % un niveau plus élevé. Les étudiants qui ne bénéficient pas d'une bourse sur critère social sont moins nombreux à envisager un niveau licence (12 %). L'aide financière publique accordée aux étudiants les moins favorisés permet certes à une majorité d'entre eux d'ambitionner un cursus universitaire long ; toutefois ils restent plus enclins que les autres à prévoir une entrée assez rapide sur le marché du travail.

Plus jeunes en moyenne que les autres étudiants franciliens, les boursiers sont aussi, par conséquent, plus souvent célibataires et sans enfants à charge.

Par comparaison avec les autres régions de France, les boursiers d'Île-de-France sont un peu plus âgés, mais aussi plus souvent célibataires. Les étudiants étrangers apparaissent beaucoup plus représentés puisqu'ils représentent 9% des bénéficiaires dans la région, contre 3% ailleurs en métropole.

Des aides ciblées sur les familles les moins favorisées ...

Les indicateurs disponibles dans l'enquête « Conditions de vie des étudiants » confirment le caractère socialement ciblé des bourses de l'enseignement supérieur, dont les modalités d'attribution prennent en compte les revenus et le nombre d'enfants à charge des parents. Elles bénéficient en majorité aux enfants de familles modestes : plus de la moitié ont des parents employés, ouvriers ou sans activité, et 46 % des parents dont le niveau d'études n'atteint pas le baccalauréat. Ces proportions sont très supérieures à celles que l'on observe parmi les autres étudiants. La distribution des revenus du parent le plus aisé apparaît aussi très contrastée entre les deux sous-populations.

Les familles des étudiants boursiers comptent davantage d'enfants : au moins trois au total, y compris l'étudiant enquêté, pour 67 % des familles, et au moins trois enfants inscrits dans l'enseignement supérieur pour 10 % d'entre elles. Parmi les autres étudiants, ces proportions s'établissent respectivement à 51 % et 7 %.

Caractéristiques sociales des familles

	Île-de-France			Autres régions
	Boursiers 1997	Boursiers 2006	Non boursiers 2006	Boursiers 2006
Niveau d'études (1):				
- pré-bac	63	46	22	50
- bac	14	18	13	21
- post-bac	23	36	65	29
Profession (2) :				
- cadre, prof.intel.	14	18	48	12
- prof.intermédiaire	20	24	25	27
- employé, ouvrier	42	47	19	50
- autre	14	6	5	7
- sans activité	10	5	3	4
Revenus en tranches du parent avec les revenus les + élevés (3) :				
- moins de 1 500 €		72	34	72
- 1 501 à 3 000 €		24	37	25
- 3 001 € et +		4	29	3
Au moins 2 autres enfants, en %	68	67	51	58
Au moins 2 autres dans l'enseignement supérieur, en %	12	10	7	5

Sources : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997 et 2006, OVE

(1) Niveau d'études le plus élevé des deux parents.

(2) Lecture de la variable : au moins un cadre ou profession intellectuelle supérieure parmi les parents, ou à défaut, au moins une profession intermédiaire, ou à défaut, au moins un employé ou ouvrier, ou à défaut, autre profession (agriculteur, commerçant, chef d'entreprise), ou à défaut, sans activité.

(3) Les données concernant le revenu des parents ne sont pas comparables avant et après l'enquête 2003.

Parmi les boursiers, les familles dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur et exercent une profession de cadre ou équivalent sont certes mieux représentées en Île-de-France que dans les autres régions, mais le nombre d'enfants y est aussi sensiblement plus élevé.

Les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

L'attribution des bourses sur critères sociaux est soumise à plusieurs conditions, relatives :

- *à la nationalité : l'accès à la bourse est assorti de conditions particulières pour les étudiants de nationalité étrangère,*
- *à l'âge : moins de 28 ans pour une première demande depuis la rentrée 2008, moins de 26 ans auparavant,*
- *au diplôme : être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent pour une inscription en première année,*
- *à la formation suivie, qui doit être habilitée à recevoir des boursiers. Le bénéfice des bourses sur critères sociaux a été étendu aux étudiants de DESS en 1998 et aux étudiants de DEA en 2003,*
- *aux ressources de la famille, qui doivent respecter des plafonds régulièrement actualisés. Les revenus des activités professionnelles exercées par les étudiants sont pris en compte dès lors qu'ils dépassent trois fois le montant mensuel du SMIC,*
- *enfin au statut de l'étudiant : certaines catégories, comme les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ou les apprentis sont exclus du dispositif.*

Le maintien de la bourse est soumis, quant à lui, à des conditions d'assiduité aux cours, de présentation aux examens et de validation au moins partielle des diplômes. Au total, un étudiant peut bénéficier d'une bourse durant sept années.

Le calcul du droit à bourse et la détermination de son montant sont établis à partir des revenus bruts et du nombre de points de charge retenus. Le tableau ci-dessous précise les points de charge pris en considération jusqu'en 2007-2008 d'une part, et à partir de la rentrée 2008 d'autre part.

Points de charge	1982-2007	Rentrée 2008
Charges de l'étudiant		
Distance domicile familial / établissement d'inscription :		
- de 30 à 249 km	2 points	1 point
- 250 km et plus	3 points	2 points
Candidat atteint d'une incapacité permanente	2 points	-
Candidat souffrant d'un handicap physique nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne	2 points	-
Candidat pupille de la nation ou bénéficiaire d'une protection particulière	1 point	-
Candidat marié ou PACSé dont les ressources du conjoint sont prises en compte	1 point	-
Pour chaque enfant à charge du candidat	1 point	-
Charges de la famille		
Pour chaque autre enfant à charge étudiant dans l'enseignement supérieur	3 points	4 points
Pour chaque autre enfant à charge	1 point	2 points
Père ou mère élevant seul(e) un ou plusieurs enfants	1 point	-

... et dans une moindre mesure sur les étudiants en mobilité

Outre les revenus et la situation de famille, la mobilité liée aux études est également prise en compte dans l'attribution des bourses sur critères sociaux. A la rentrée 2005, 2 points de charge supplémentaires étaient attribués aux étudiants dont le lieu d'enseignement était distant de 30 à 249 kilomètres du domicile familial, et 3 points lorsque cette distance dépassait 249 kilomètres.

En Île-de-France, le tiers des étudiants boursiers sur critères sociaux en 2006 a obtenu le baccalauréat ou un diplôme équivalent dans une autre région ou un autre pays. La proportion de boursiers s'établit à 21 % des ex-bacheliers franciliens, 25 % des ex-bacheliers provinciaux, et 11 % des étudiants auparavant scolarisés dans un pays étranger.

Cependant, la mobilité liée aux études est moins déterminante que le revenu ou les charges familiales dans l'attribution des bourses. La majorité des boursiers franciliens ont des parents résidant dans l'agglomération du lieu d'études (57 %), 47 % étudient à moins de 30 kilomètres du domicile familial et 18 % à plus de 300 kilomètres. Par comparaison, les étudiants non bénéficiaires sont plus nombreux à s'éloigner de plus de 300 kilomètres du domicile familial (28 %). Les étudiants non boursiers, issus de familles relativement aisées ont une plus forte propension à la mobilité liée aux études, et le bénéfice d'une bourse sur critères sociaux n'encourage que modérément la mobilité des plus modestes.

La mobilité géographique des étudiants

	Île-de-France			Autres régions
	Boursiers 1997	Boursiers 2006	Non boursiers 2006	Boursiers 2006
Etudiants ayant passé le bac en Île-de-France, en %	79	67	62	
Au moins un parent résidant dans l'agglom. du lieu d'étude, en %	41	57	47	36
Distance lieu d'enseignement-domicile des parents en % :				
- moins de 30 km	58	47	46	27
- 30 à 100 km	25	26	19	38
- 100 à 300 km	5	9	7	22
- plus de 300 km	12	18	28	13

Sources : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997 et 2006, OVE

Une majorité de boursiers résident chez leurs parents en Île-de-France

Au demeurant, les boursiers franciliens sont particulièrement nombreux à résider chez leurs parents : 62 %, contre 48 % des autres étudiants. Il s'agit certes d'étudiants plus jeunes en moyenne, et les résultats de l'enquête montrent que l'autonomie résidentielle progresse avec l'âge⁹. Ainsi, la cohabitation est à peu près aussi fréquente jusqu'à l'âge de 22 ans entre les deux groupes d'étudiants, boursiers ou non. En revanche, elle est sensiblement plus répandue chez les boursiers âgés de 23 à 25 ans : 45 % habitent encore le domicile familial, contre 36 % des non boursiers. Les ressources financières limitées des familles contribuent à retarder l'émancipation des étudiants boursiers par comparaison avec les étudiants issus de familles plus aisées. Et le montant des bourses attribuées n'est vraisemblablement pas toujours suffisant pour compenser le coût supplémentaire lié à un logement autonome.

Dans les travaux de l'Observatoire de la vie étudiante, les étudiants logés dans leur famille et dont le temps de transport vers le lieu d'études dépasse une heure sont considérés en situation de « cohabitation forcée ». Ces situations concernent en Île-de-France 17 % de l'ensemble des étudiants boursiers, et 26 % des boursiers logés dans leur famille. Elles sont moins fréquentes parmi les non bénéficiaires franciliens et surtout parmi les boursiers des autres régions.

Le logement occupé, en %

	Île-de-France			Autres régions
	Boursiers 1997	Boursiers 2006	Non boursiers 2006	Boursiers 2006
- Domicile du (des) parents	68	62	48	33
- Logement d'un autre membre de la famille	4	4	4	1
Sous-total Famille	72	66	52	34
- Résidence, foyer, internat	9	10	7	25
Sous-total Collectif	9	10	7	25
- Location seul(e)	9	9	14	20
- Location en couple	5	7	11	10
- Co-location	1	3	4	8
- Sous-location	1	2	2	2
- Propriétaire	-	-	4	-
- Logement mis à disposition par famille	2	1	3	1
Sous-total Indépendant	18	22	38	40
- Autres	1	2	3	2
Ensemble**	100	100	100	100
Cohabitation forcée (1) :				
- en % de l'ensemble des étudiants	17	17	10	4
- en % des étudiants logés par la famille	23	26	19	10
Jugement porté sur le logement, en % :				
- satisfaisant	51	50	65	53
- acceptable	37	35	24	38
- insatisfaisant	12	14	11	9

Sources : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997 et 2006, OVE

* Hors DOM-TOM

** Hors non réponses.

(1) Etudiants logés dans la famille dont le temps de transport vers le lieu d'études dépasse 1 heure.

⁹ Avant 20 ans, près de neuf étudiants franciliens sur dix sont logés dans leur famille ; après 25 ans, la même proportion tombe en-dessous de trois sur dix. C'est entre les âges de 23 et 24 ans que le nombre d'étudiants « décohabitants » commence à dépasser celui des « cohabitants ».

Les étudiants franciliens bénéficiant d'une bourse sur critère social sont un peu plus fréquemment logés en résidence universitaire : 10 % en 2006, contre 7 % des non bénéficiaires. Ils sont principalement accueillis dans les résidences des CROUS (6 %), dont les capacités d'accueil leur sont réservées en priorité. L'écart avec les autres régions est néanmoins très significatif, puisque dans ces régions, 18 % des étudiants boursiers en moyenne sont logés en résidence CROUS.

En moyenne, les étudiants franciliens bénéficiant d'une bourse sociale sont moins satisfaits du logement qu'ils occupent. La part des insatisfaits est un peu plus élevée pour ceux logés en résidence et ceux logés dans la famille.

Une forte proportion d'étudiants boursiers exercent aussi une activité rémunérée

Parmi les étudiants boursiers inscrits en Île-de-France, 59 % ont déclaré avoir exercé une activité rémunérée durant les vacances d'été 2005, et 49 % durant l'année universitaire. Cette dernière proportion est moins élevée que celle observée parmi les étudiants non bénéficiaires, qui sont 60 % à travailler durant l'année universitaire. Elle apparaît néanmoins importante et tend à montrer que le montant des bourses accordées ne suffit pas à assurer l'autonomie financière d'une partie des étudiants dont les familles ont des ressources limitées. En province, les étudiants boursiers sont moins souvent actifs (36 %). Cet écart reflète peut-être des difficultés financières plus importantes pour les boursiers franciliens, contraints de travailler pour compléter leur budget. Il est probable aussi que le marché du travail francilien, riche de nombreuses opportunités, encourage le travail professionnel étudiant dans la région, que les étudiants bénéficient ou non d'une bourse.

L'exercice d'activités rémunérées, en %

	Île-de-France			Autres régions
	Boursiers 1997	Boursiers 2006	Non boursiers 2006	Boursiers 2006
Durant les dernières vacances d'été	42	59	60	71
Durant l'année universitaire :				
- ensemble	38	49	60	36
- dont activité intégrée aux études (1)	-	10	17	8
- dont à temps plein	1	4	13	2
- dt au – à mi-temps au – 6 mois par an	9	14	18	7
- dt régulièrement mais – longtemps	10	16	16	13
- dt occasionnellement	17	13	11	13
- activité concurrente aux études(2)	10	12	19	5
Ensemble**	100	100	100	100
Revenu mensuel moyen, en €	212	369	644	246

Sources : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997 et 2006, OVE

* Hors DOM-TOM

** Hors non réponses

(1) Interne ou externe dans les hôpitaux, allocataire d'enseignement et de recherche, professeur stagiaire ou élève professeur, vacataire universitaire ou stagiaire étudiant...

(2) Sont considérées comme concurrentes aux études les activités rémunérées exercées au moins à mi-temps au moins six mois par an et qui ne sont pas intégrées aux études.

10 % des boursiers en Île-de-France exercent une activité « intégrée » à leurs études : interne ou externe des hôpitaux, allocataire d'enseignement ou de recherche, vacataire universitaire ou stagiaire étudiant¹⁰... 18 % des boursiers consacrent au moins un mi-temps à leur activité professionnelle, et 29 % moins d'un mi-temps. Par comparaison, les étudiants non bénéficiaires consacrent davantage de temps à leur(s) activité(s) rémunérée(s).

Au total, 12 % des étudiants boursiers en Île-de-France exercent une activité qui n'est pas intégrée à leurs études mais à laquelle ils consacrent au moins un mi-temps, au moins six mois par an. Les travaux de l'OVE définissent ces activités comme « concurrentes » aux études, dans le sens où elles diminuent les chances de réussite au diplôme de ceux qui les exercent. Elles sont pourtant peu compatibles avec la situation des boursiers, soumis à une obligation d'assiduité aux cours et aux examens. Elles sont d'ailleurs moins répandues chez les boursiers que chez les non bénéficiaires. Interrogés sur leur assiduité, 16 % des étudiants boursiers en Île-de-France ont néanmoins déclaré n'avoir pas pu assister à des enseignements en raison de leur activité professionnelle (22 % parmi les non bénéficiaires).

Les bourses représentent près de la moitié des ressources déclarées par les étudiants boursiers

En 2006, l'ensemble des ressources monétaires directes déclarées par les étudiants boursiers franciliens s'élève à environ 650 €, une somme équivalente à celle déclarée par les non bénéficiaires. La composition de ces ressources est évidemment très différente entre les deux groupes, puisque les bourses sur critères sociaux représentent près de la moitié des disponibilités financières des étudiants boursiers (308 €). Pour les autres étudiants, l'absence de cette ressource est compensée principalement par des revenus d'activités professionnelles nettement plus élevés (363 € contre 174 € pour les boursiers), et des aides parentales plus conséquentes (193 € contre 96 €).

Cependant, les ressources monétaires directes sont insuffisantes pour évaluer le budget réel des étudiants, car ils bénéficient en outre de ressources en nature accordées par les parents : repas et hébergement au domicile familial, prêt d'un véhicule, prise en charge directe par les parents des charges liées au logement, factures de téléphone, d'électricité, frais de santé ... Ces ressources indirectes sont difficiles à mesurer et peuvent biaiser quelque peu les comparaisons sur les ressources directes. Ainsi, la prise en charge par les parents de certaines dépenses est moins fréquente parmi les étudiants boursiers pour tous les postes évoqués dans l'enquête. Aussi le « pouvoir d'achat » des boursiers peut-il être considéré comme un peu plus faible que celui des autres étudiants.

Les ressources directes des boursiers franciliens ont augmenté de 43 % depuis 1997, principalement du fait de l'accroissement significatif des revenus professionnels, deux fois plus élevés en 2006. Leur part dans l'ensemble des ressources monétaires est passé de 18 % à 27 % entre les deux enquêtes. Inversement, la part des bourses sur critères sociaux s'est réduite de 61 à 48 % au cours de la même période.

¹⁰ L'obtention d'une bourse est autorisée pour les étudiants exerçant une activité professionnelle « dès lors que l'obligation d'assiduité aux cours et aux examens est respectée », à l'exception de cas particuliers. « Ce cumul est également autorisé lorsque l'étudiant suit à temps complet un stage obligatoire rémunéré intégré dans le cursus ». Cf Circulaire n°2004-122 du 21-7-2004.

Les ressources monétaires mensuelles déclarées par les étudiants en €

	Île-de-France			Autres régions
	Boursiers 1997	Boursiers 2006	Non boursiers 2006	Boursiers 2006
- Bourse	277	308	-	289
- Autre allocation d'études	6	31	47	21
- Autres aides publiques	22	39	49	63
- Revenu d'activité	80	174	363	83
- Aide des parents	68	96	193	124
- Ensemble	453	648	652	580

Sources : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997 et 2006, OVE

Les boursiers franciliens ont en 2006 des ressources monétaires supérieures à celles de leurs homologues provinciaux (+12 %). La différence provient essentiellement de revenus d'activités plus importants. En revanche, les aides financières directes des parents sont moins élevées pour les boursiers d'Île-de-France.

Les dépenses déclarées par les boursiers sont plus limitées que celles des autres étudiants

Sept postes de dépenses sont détaillés dans l'enquête « Conditions de vie » de l'OVE : le logement, l'alimentation, le transport, l'achat de livres, revues, journaux, l'achat de fournitures pour les études, l'achat de vêtements et enfin les dépenses consacrées aux sorties. Tous les postes de dépenses ne sont donc pas pris en compte ; en outre, l'enquête ne mesure que les dépenses effectuées par les étudiants eux-mêmes à partir de leurs propres ressources monétaires, et donc exclut les biens et services payés pour l'étudiant par des tiers¹¹.

Sur l'ensemble des sept postes identifiés, les dépenses directes des étudiants boursiers en Île-de-France sont inférieures de 17 % à celles déclarées par les non boursiers. Cet écart s'explique surtout par une dépense de logement nettement plus faible (-41 %). En effet, les étudiants boursiers sont plus fréquemment logés dans leur famille ; ils bénéficient plus souvent d'un logement en résidence universitaire, moins coûteux que les logements ordinaires ; de plus, ceux logés de façon indépendante acquittent un loyer inférieur en moyenne, en résidence collective (- 7 %) comme en logement ordinaire (-14 %). Les dépenses d'alimentation des élèves boursiers sont également moins élevées ; en partie parce qu'ils prennent davantage de repas au domicile des parents : près de 6 repas en moyenne au cours de la semaine, contre 4 pour les non boursiers.

Depuis 1997, les dépenses directes déclarées par les boursiers franciliens se sont accrues de 34 % en moyenne. La hausse la plus forte affecte les dépenses de logement (+60 %), avant les dépenses d'alimentation (+43 %), et de transport (+39 %). Seuls deux postes, mineurs, sont en diminution : les achats de fournitures scolaires et ceux de livres, revues et journaux.

¹¹ Louis Gruel, Ronan Vourc'h, Sandra Zilloniz, *Les dépenses des étudiants et l'évolution de leur niveau de vie (1997-2003), L'éclairage apporté par l'enquête triennale « Conditions de vie » de l'OVE, Ministère de l'Éducation nationale, Éducation et formations n°75, octobre 2007.*

Principales dépenses déclarées par les étudiants en €

	Île-de-France			Autres régions
	Boursiers 1997	Boursiers 2006	Non boursiers 2006	Boursiers 2006
- Logement	78	125	212	203
- Alimentation	123	176	204	154
- Transport	62	86	88	82
- Achat de livres, revues, journaux	25	24	29	17
- Achat de fournitures scolaires	18	14	13	12
- Achat de vêtements	51	63	46	43
- Dépenses de sortie	50	58	63	47
- Ensemble	407	546	655	558

Sources : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997 et 2006, OVE

Dans l'ensemble, les boursiers franciliens déclarent autant de dépenses directes que leurs homologues des autres régions. Mais leur dépense de logement est moins élevée, les boursiers d'Île-de-France résidant en majorité au domicile des parents. En revanche, les autres postes de dépense sont supérieurs en Île-de-France.

Les situations de pauvreté n'épargnent pas les boursiers, mais concernent aussi les autres étudiants

Dans l'enquête « Conditions de vie », les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux en Île-de-France semblent avoir, en moyenne, un budget un peu moins contraint que les autres étudiants : leurs ressources monétaires directes sont équivalentes, et les dépenses déclarées plus limitées. Ils sont moins nombreux que les autres à exercer une activité professionnelle durant l'année universitaire, et y consacrent moins de temps lorsqu'ils en exercent une. Cependant, l'enquête montre aussi qu'ils gagnent plus tardivement leur autonomie résidentielle, et qu'ils peuvent moins compter sur l'aide indirecte de leurs parents pour couvrir les dépenses non évaluées dans l'enquête (vacances, frais de santé, factures ...).

Au total, les étudiants boursiers portent un jugement plus critique sur leurs ressources : 19 % se déclarent satisfaits mais 32 % insatisfaits. Parmi les non boursiers, 35 % se déclarent satisfaits et 26 % insatisfaits.

Si le bénéfice d'une bourse ne peut pas être assimilé à une situation de pauvreté, il ne suffit pas à assurer l'autonomie financière des étudiants, dont une partie connaissent des difficultés. Les situations de pauvreté grave et durable identifiées au moyen de l'indicateur de l'OVE, concernent ainsi environ 1 200 boursiers sur les 3 600 étudiants estimés dans la région.

Les étudiants exerçant un travail rémunéré en Île-de-France

Le travail étudiant : une réalité difficile à cerner

L'estimation du travail étudiant est complexe : selon la source utilisée, la proportion d'étudiants en activité en France s'échelonne de 20% environ selon les enquêtes Emploi de l'Insee¹² à 85% selon l'enquête génération du Cereq¹³. Le rapport du CESR paru en 2007 sur cette question cite également d'autres sources, qui établissent la proportion d'étudiants en emploi à 26% pour les étudiants affiliés au régime général de sécurité sociale, 40% pour les étudiants qui pourraient faire l'objet d'une mesure de défiscalisation, 51 % pour les étudiants qui se déclarent en activité au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Un récent sondage effectué pour le compte de l'UNEF, Union nationale des étudiants de France, évalue à 65% la proportion d'étudiants ayant déjà exercé une activité rémunérée en France¹⁴.

Les écarts observés entre les différentes sources tiennent à plusieurs facteurs : la définition de la population étudiante de référence en termes d'âge et de statut - incluant ou non, par exemple, les apprentis-, la définition de la notion d'emploi, selon le volume d'heures, la régularité, voire le caractère déclaré, enfin la période considérée – à la date de l'enquête, au cours de l'année écoulée ou plus largement au cours des études supérieures déjà réalisées.

L'enquête Conditions de vie des étudiants a été jusqu'à présent limitée aux étudiants inscrits dans les universités et les classes supérieures des lycées publics, soit un peu plus de 400 000 étudiants en Île-de-France en 2006. D'après les statistiques établies par le ministère de l'Education nationale, 190 000 étudiants sont inscrits dans un autre type d'établissement de la région¹⁵ et échappent ainsi à l'enquête.

En revanche, les questions posées renvoient à une notion extensive du travail rémunéré, régulier ou d'appoint, déclaré ou non : « Durant cette année universitaire, en dehors des vacances d'été, avez-vous ou avez-vous eu une (ou plusieurs) activité(s) rémunérée(s) ? », et « Durant les dernières vacances d'été, avez-vous exercé une activité rémunérée ? ».

La périodicité de l'enquête permet en outre de mesurer les évolutions dans les pratiques étudiantes.

Les étudiants sont plus nombreux à travailler en Île-de-France ...

En Île-de-France, comme dans les autres régions, une grande majorité des étudiants, 78%, ont déclaré en 2006 avoir exercé une activité rémunérée au cours de l'année et/ou durant les dernières vacances d'été.

Plus de 240 000 étudiants franciliens ont été en activité durant l'année universitaire, et presque le même nombre durant les dernières vacances d'été, soit environ six étudiants sur dix. Environ quatre sur dix ont eu une activité rémunérée aux deux périodes, et deux sur dix n'ont déclaré d'activité que durant l'été.

Par comparaison avec leurs homologues des autres régions, les étudiants franciliens travaillent nettement plus souvent durant l'année universitaire : ils sont 58% à l'avoir déclaré, contre 42% dans les autres régions. Les étudiants des autres régions travaillent, eux, plus souvent durant l'été précédant la rentrée universitaire.

La part des étudiants en activité a nettement progressé en Île-de-France entre 1997 et 2000, en particulier durant les dernières vacances d'été, puis s'est stabilisée. Le même constat prévaut à

¹² Elise Coudin, Chloé Tavan, *Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi : le premier en lien avec ses études et l'autre pas*, Insee Première n°1204, juillet 2008.

¹³ *Le travail des étudiants, Rapport du CESR, novembre 2007.*

¹⁴ *UNEF Sondage CSA : les étudiants et le travail, Dossier de Presse, 2005.*

¹⁵ *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, édition 2006.*

l'échelle nationale¹⁶. La tendance est également confirmée par les données des enquêtes emploi, avec une augmentation de 13 à 17% des étudiants en emploi au moment de l'enquête entre 1990 et 2002 en France¹⁷.

Les périodes d'activité

Proportion d'étudiants :	Île-de-France 1997	Île-de-France 2000	Île-de-France 2003	Île-de-France 2006	Autres régions 2006*
- Actifs durant l'été	37	59	61	60	67
- Actifs durant l'année	52	59	57	58	42
- Sans activité	29	22	22	22	22
- Actifs durant l'été seulement	19	19	21	20	36
- Actifs durant l'année	52	59	57	58	42
Ensemble*	100	100	100	100	100

Sources : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997, 2000, 2003 et 2006, OVE

* Hors DOM-TOM

** Hors non réponses

... et consacrent davantage de temps à leur(s) activité(s) professionnelle(s)

En Île-de-France, les étudiants sont nombreux à consacrer beaucoup de temps à leur(s) activité(s) rémunérée(s). En 2006, 29% ont déclaré y consacrer au moins un mi-temps, au moins 6 mois par an, une proportion nettement supérieure à celle observée dans les autres régions (16%). Les activités occasionnelles sont aussi fréquentes qu'ailleurs en France, et les activités régulières mais relativement peu contraignantes un peu plus répandues.

Si le taux d'activité des étudiants franciliens a globalement peu évolué depuis 2000, ils semblent néanmoins travailler davantage. La part de ceux occupés au moins à mi-temps, au moins six mois par an par leur(s) activité(s) professionnelle(s) a gagné 5 points au cours de la période, tandis que celle des étudiants occupés occasionnellement a baissé.

Les activités exercées durant l'année universitaire

Proportion d'étudiants occupés :	Île-de-France 1997	Île-de-France 2000	Île-de-France 2003	Île-de-France 2006	Autres régions 2006*
- A temps plein	12	13	12	11	7
- Au moins à mi-temps, au moins 6 mois par an	11	12	15	18	9
- Régulièrement mais moins longtemps	13	20	17	17	13
- Occasionnellement	16	14	13	12	13
Ensemble*	52	59	57	58	42

Sources : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997, 2000, 2003 et 2006, OVE

* Hors DOM-TOM

** Y compris non réponses à la question du degré d'activité

¹⁶ Cf Observatoire national de la vie étudiante, 20 questions sur la vie étudiante, La Documentation Française, Panorama des savoirs, décembre 2007.

¹⁷ Elise Coudin, Chloé Tavan, op.cit.

Les activités de baby-sitting, employé de commerce et cours particuliers sont les plus répandues

16% des étudiants franciliens en 2006 ont exercé durant l'année au moins une activité « intégrée » à leurs études, autrement dit liée à leur formation, comme celles de vacataire universitaire, stagiaire étudiant, interne ou externe dans les hôpitaux pour les plus courantes. Cette proportion est un peu plus élevée que dans les autres régions ; elle a augmenté depuis 1997.

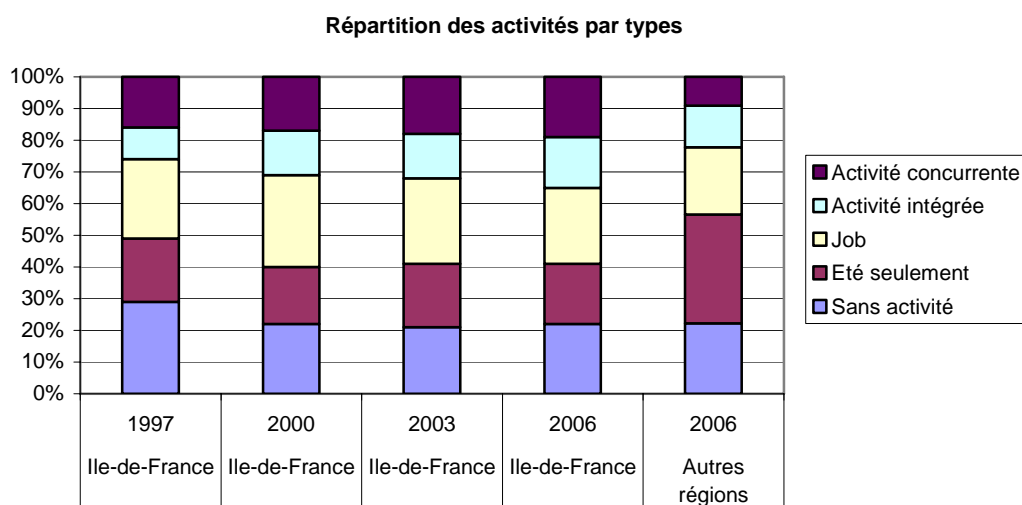
Le plus grand nombre, soit 42%, n'ont exercé que des activités sans rapport avec leurs études, pour seulement 29% des étudiants des autres régions. Parmi les activités citées dans l'enquête, celles de baby-sitter, employé de commerce, cours particuliers et animateurs ressortent comme les plus fréquentes.

On observe que les activités liées aux études sont plus prenantes que les autres : dans deux cas sur trois, elles sont exercées au moins à mi-temps, au moins six mois par an. On compte néanmoins environ 75 000 étudiants qui déclarent une activité non intégrée à leurs études à laquelle ils consacrent au moins un mi-temps, au moins six mois par an.

Le travail étudiant : contrainte financière ou expérience valorisante ?

« Les activités exercées en période d'études sont relativement hétérogènes et se différencient notamment selon leur durée, leur régularité mais aussi selon la relation qu'elles entretiennent avec la formation suivie »¹⁸. Afin de rendre compte de cette diversité, l'OVE propose de distinguer trois types d'activités. Les activités intégrées aux études et les emplois occasionnels (moins d'un mi-temps et moins de six mois par an) visent à apporter un complément de ressources et entrent, en principe, relativement peu en concurrence avec les études. En revanche, les activités non intégrées aux études et exercées au moins à mi-temps au moins six mois par an, probablement motivées par la nécessité de compenser un manque de ressources familiales, constituent un handicap dans le parcours de ceux qui les exercent, et sont donc considérées comme concurrentes aux études. On verra plus loin quels sont leurs effets concrets sur le déroulement des études.

La répartition des étudiants selon ces trois catégories d'emploi montre la part particulièrement élevée des activités concurrentes aux études en Île-de-France : près de 20% des étudiants se sont déclarés dans cette situation en 2006, deux fois plus souvent que dans les autres régions.



Sources : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997, 2000, 2003 et 2006, OVE

¹⁸ Cf. Ministère de l'Éducation nationale, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n°2*, édition 2008.

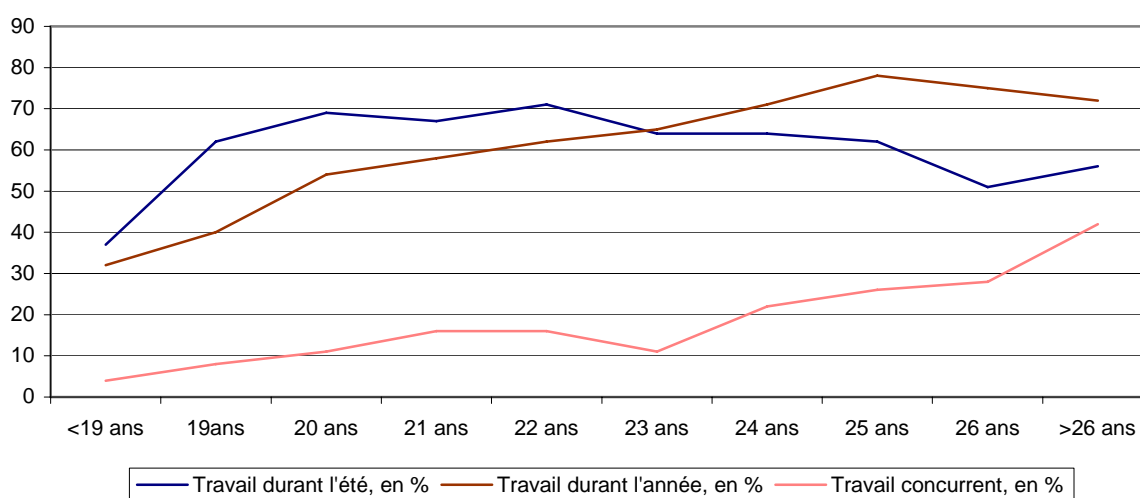
L'activité professionnelle des étudiants augmente avec l'âge

Le taux d'activité durant l'année universitaire s'accroît avec l'âge des étudiants jusqu'à 25 ans, puis se stabilise, voire diminue légèrement. Plus les étudiants sont âgés, plus la probabilité qu'ils exercent une activité concurrente aux études, autrement dit non intégrée aux études et exercée au moins à mi-temps, au moins six mois par an, augmente.

Cependant, le taux d'activité des étudiants franciliens apparaît particulièrement élevé par comparaison avec les autres régions, quel que soit leur âge.

Les évolutions intervenues entre 1997 et 2006 montrent une croissance de l'activité des étudiants âgés d'au moins 25 ans durant les vacances d'été, et une croissance continue sur la période des activités exercées au moins à mi-temps, au moins six mois par an par les étudiants âgés de 18 à 23 ans.

Part des étudiants actifs selon l'âge en Île-de-France en 2006



Source : Enquête Conditions de vie des étudiants 2006, OVE

Les filles et les étudiants de nationalité française travaillent un peu plus que les autres

Les jeunes filles poursuivant des études en Île-de-France sont proportionnellement plus nombreuses que les jeunes hommes à exercer une activité professionnelle durant l'année universitaire (61% contre 54%). Cet écart se maintient à tranche d'âge équivalente jusqu'à 26 ans. Il provient surtout des activités d'appoint, occasionnelles ou plus régulières.

Si dans l'ensemble, les étudiants de nationalité étrangère travaillent à peu près autant que les Français, ils sont plutôt moins souvent en activité que les autres à tranche d'âge équivalente. En effet, les étudiants étrangers sont plus âgés que la moyenne, et on a vu que le taux d'activité augmente avec l'âge des étudiants. En 2006, les étudiants étrangers souhaitant travailler devaient obtenir de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle une autorisation provisoire de travail, délivrée sous certaines conditions, relatives notamment au nombre d'heures travaillées dans l'année. Depuis le 1^{er} juillet 2007, la carte de séjour remplace l'autorisation provisoire de travail pour les étudiants étrangers, qui peuvent travailler jusqu'à 964 heures par an.

Une origine sociale défavorisée augmente la probabilité d'exercer une activité concurrente aux études

Les taux d'activité des étudiants diffèrent assez peu selon leur origine sociale appréhendée au travers des indicateurs disponibles dans l'enquête. En 2006, les enfants de cadres par exemple sont presque aussi nombreux à exercer au moins une activité durant l'année (57%) que les enfants d'ouvriers ou employés (59%), et plus nombreux que les enfants de parents sans activité (54%), et ceci quelle que soit la tranche d'âge considérée. Les écarts sont encore moins significatifs lorsque l'on considère le diplôme le plus élevé des deux parents, sauf pour les très jeunes étudiants : avant l'âge de 20 ans, 32% des enfants de diplômés de l'enseignement supérieur ont exercé une activité durant l'année, contre 42% des enfants de parents n'ayant pas atteint le baccalauréat. Si le taux d'activité des étudiants est inférieur à la moyenne lorsque leur parent le plus aisé perçoit un salaire supérieur à 3000 € par mois, il reste néanmoins élevé (53%).

Au niveau national, l'OVE montre que « ce qui distingue aujourd'hui les classes supérieures des classes populaires, ce n'est pas le fait d'exercer ou non une activité rémunérée, c'est son type (plus ou moins compatible avec les études, en temps et en contenu) et le motif du travail (financer des loisirs, enrichir son expérience et son curriculum vitae ou subvenir aux nécessités de la vie) »¹⁹. En Île-de-France, on observe en effet que les enfants de cadres sont proportionnellement moins nombreux à exercer une activité concurrente aux études (15%) -non intégrée et exercée au moins à mi-temps, au moins six mois par an- que les enfants d'employés, ouvriers ou professions intermédiaires (21%). L'écart est également significatif entre les enfants de parents diplômés de l'enseignement supérieur (16%) et les enfants de parents n'ayant pas dépassé le niveau du bac (22%), et selon le niveau de salaire du parent le plus aisé.

Taux et type d'activité selon les caractéristiques sociales des parents

En % des étudiants	Île-de-France 2006			Autres régions 2006		
	% actifs été	% actifs année	% activité concurrente	% actifs été	% actifs année	% activité concurrente
Profession (1) :						
- cadre, prof. intellect.	56	57	15	62	43	8
- prof.intermédiaire	64	59	21	70	42	10
- employé ou ouvrier	64	59	21	69	43	9
Niveau d'études (2) :						
- pré-bac	65	59	21	69	43	11
- bac	66	58	22	71	42	10
- post-bac	57	57	17	65	42	7
Revenus en tranches du parent le plus aisé :						
- moins de 1 500 €	61	60	23	69	44	11
- 1 501 à 3 000 €	63	59	17	69	41	7
- 3 001 € et plus	56	53	12	62	40	6

Source : Enquête Conditions de vie des étudiants 2006, OVE

(1) Lecture de la variable : au moins un cadre ou profession intellectuelle supérieure parmi les parents, ou à défaut, au moins une profession intermédiaire.

(2) Niveau d'études le plus élevé des deux parents.

¹⁹ Cf. Ministère de l'Education nationale, L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, op.cité.

Un « effet filière » très marqué

De très fortes différences caractérisent l'activité des étudiants selon leur filière d'inscription. Les étudiants d'université travaillent plus souvent durant l'année que les étudiants des classes post-bac des lycées. Les écarts sont néanmoins importants au sein des universités entre les domaines disciplinaires des lettres et sciences humaines et sociales (67% d'actifs), du droit et de l'économie (59%), des sciences et de la santé (55%) et les IUT (46%). Dans les lycées, les étudiants en sections de technicien supérieur (STS) sont beaucoup plus actifs (49%) que les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (15%). Ces écarts se vérifient quels que soient l'âge des étudiants ou le niveau de diplôme des parents.

Les étudiants d'université sont aussi beaucoup plus souvent concernés par des activités concurrentes aux études -non intégrées et exercées au moins à mi-temps, au moins six mois par an-, sauf dans les domaines de la santé et dans les IUT, qui présentent de faibles proportions, comparables à celles observées en STS.

Entre 1997 et 2006, on observe en Île-de-France une augmentation sensible du taux d'activité des élèves inscrits en IUT (de 30 à 46% des étudiants) et en STS (de 33 à 49%). Ces deux filières enregistrent les plus fortes hausses observées. La part des étudiants ayant une activité en lien avec leur formation a été multipliée par trois au cours de la période en IUT et en STS ; tandis que les autres filières ont connu une croissance plus modérée.

Dans les autres régions, la hiérarchie des taux d'activité est à peu près la même. Mais à filière équivalente, les étudiants des autres régions sont toujours nettement moins actifs que les Franciliens, sauf dans les classes préparatoires.

Taux et type d'activité selon la filière d'étude

En % des étudiants	Île-de-France 2006				Autres régions 2006			
	actifs été	actifs année	activité concurrente	activité intégrée	actifs été	actifs année	activité concurrente	activité intégrée
Lettres, Sc.Humaines	60	67	30	13	66	52	18	12
Droit, Economie	64	59	19	16	79	43	11	10
Sciences	60	55	16	18	66	37	5	14
Santé	56	55	6	37	62	48	3	33
IUT	61	46	5	16	71	31	3	10
STS	65	49	5	13	74	38	3	10
CPGE	32	15	-	-	53	15	1	1

Source : Enquête Conditions de vie des étudiants 2006, OVE

Les écarts de taux d'activité entre filières s'expliquent en partie par des horaires très différents. Le nombre total d'heures d'enseignement théoriquement suivies la semaine précédant l'enquête s'établit en Île-de-France à 16 heures seulement dans la filière lettres et sciences humaines et sociales, contre plus de 20 heures dans les autres domaines disciplinaires, 31 heures en IUT et 34 heures dans les classes post-bac des lycées. Les étudiants d'université (hors IUT), en particulier en lettres et sciences humaines et sociales, apparaissent ainsi moins contraints que les autres pour l'exercice d'activités rémunérées. Cette plus grande disponibilité horaire pourrait, inversement, contribuer à expliquer l'attractivité de la filière auprès des étudiants d'origine modeste, amenés pour une partie d'entre eux à exercer une activité rémunérée pour financer leurs études.

Cependant, les STS et IUT attirent également des étudiants plutôt moins favorisés que la moyenne, alors que les horaires y sont chargés et peu compatibles avec des activités rémunérées régulières. Dans ces filières, les taux d'activité durant l'année universitaire sont certes élevés, mais le travail concurrent aux études est aussi plus rare.

La moitié des étudiants travaillant durant l'année universitaire ne sont pas assidus aux cours

Le degré d'assiduité des étudiants au cours de la semaine précédant l'enquête peut être approché dans l'enquête Conditions de vie. Les étudiants sont invités à préciser le nombre d'heures d'enseignement qu'ils auraient théoriquement dû suivre d'une part, et le nombre d'heures d'enseignement auxquelles ils ont effectivement assisté d'autre part. La comparaison des deux valeurs permet alors une analyse de l'assiduité des étudiants aux enseignements dispensés durant la semaine.

Au total, en 2006, à peine plus de la moitié (53%) des étudiants franciliens ont été assidus à tous leurs cours ; la proportion est un peu plus élevée dans les autres régions (57%). Ceux qui, parmi eux, exercent une activité rémunérée durant l'année universitaire sont moins assidus (50%) que les autres (58%), en particulier ceux exerçant une activité concurrente aux études (46% seulement lorsque l'activité n'est pas intégrée aux études et occupe les étudiants au moins à mi-temps, au moins six mois par an).

Un tiers des étudiants franciliens en activité, et la moitié de ceux travaillant à plein temps, déclarent ne pas pouvoir assister à certains enseignements en raison de leur activité professionnelle actuelle. Les autres motifs liés au chevauchement de cours et aux problèmes de transport sont évoqués chacun par 10% des étudiants.

Seulement 10% des étudiants franciliens en activité ont obtenu une dispense d'assiduité pour l'année universitaire ; 19% de ceux déclarant une activité professionnelle à plein temps.

En 2006, les étudiants en activité durant l'année ont un emploi du temps théorique moins chargé que les autres étudiants. La différence atteint environ 5 heures en moyenne. Ils sont aussi moins assidus puisque sur 20 heures d'enseignement, ils n'ont assisté qu'à 16 heures la semaine précédant l'enquête. Les étudiants sans activité, de leur côté, ont assisté à 21 heures de cours sur un total théorique de plus de 24 heures.

Sur la période 1997-2006, les heures théoriques d'enseignement des étudiants en activité se sont accrues, mais les étudiants « sèchent » davantage de cours ; le taux d'assiduité qui en résulte est donc resté stable.

Activité rémunérée et assiduité aux cours

	% d'étudiants assidus en 2006		% d'étudiants non assidus pour raisons professionnelles 2006		% d'étudiants avec une dispense d'assiduité en 2006	
	Île-de-France	Autres régions	Île-de-France	Autres régions	Île-de-France	Autres régions
Etudiants sans activité durant l'année	58	60	-	-	5	4
Etudiants en activité durant l'année	50	53	34	28	10	9
- dont à temps plein	58	55	51	55	19	24
- dont au - mi-temps au - 6 mois dans l'année	43	46	50	46	11	13
- dont régulièrement mais – longtemps	50	53	29	24	8	4
- dont occasionnellement	53	55	7	7	5	5

Source : Enquête Conditions de vie des étudiants 2006, OVE

Les étudiants en activité fournissent un peu moins de travail personnel pour leurs études

Les étudiants franciliens qui ont une activité rémunérée durant l'année fournissent un peu moins de travail personnel pour leurs études que les autres, 2 heures de moins en semaine et 1 heure le week-end. La quantité de travail personnel fournie varie peu selon que l'activité est exercée occasionnellement ou non.

Les étudiants en activité n'ont pas une plus forte propension que les autres à travailler souvent tôt le matin (avant 9 heures) ou tard le soir (après 22 heures)²⁰.

Activité rémunérée et quantité de travail personnel

Nb d'heures de travail personnel	Île-de-France 2006			Autres régions 2006		
	en semaine	le week-end	total	en semaine	le week-end	total
Etudiants sans activité durant l'année	12,4	6,2	18,6	11,5	5,2	16,7
Etudiants en activité durant l'année	10,6	5,1	15,7	11,0	4,7	15,7
- dont à temps plein	10,0	5,1	15,1	10,6	4,4	15,0
- dont au - mi-temps au - 6 mois dans l'année	11,1	4,9	16,0	12,3	5,3	17,6
- dont régulièrement mais – longtemps	10,4	5,1	15,5	10,6	4,6	15,2
- dont occasionnellement	10,8	5,3	16,1	10,5	4,5	15,0

Source : Enquête Conditions de vie des étudiants 2006, OVE

Les étudiants réussissent moins bien lorsque leur activité professionnelle est prenante et sans rapport avec leurs études

L'enquête « Conditions de vie » permet d'établir un lien entre les activités rémunérées et la réussite des études pour l'année universitaire précédant l'enquête : les étudiants sont interrogés à la fois sur leur activité professionnelle éventuelle et sur leurs résultats au titre de l'année antérieure, c'est-à-dire l'année 2004-2005 pour l'enquête 2006. Toutefois ce lien reste indicatif, puisque ne peuvent être interrogés que les étudiants restant inscrits en université ou en lycée public l'année suivante. Ceux qui ont abandonné leurs études ou se sont orientés vers un autre type d'établissement échappent à l'enquête.

Les étudiants franciliens ayant déclaré une activité rémunérée durant l'année universitaire 2004-2005, en dehors des vacances d'été, ont connu un peu plus souvent que les autres un redoublement, un échec ou un abandon. Mais la différence est ténue en moyenne. Elle ressort beaucoup plus nettement pour les étudiants ayant exercé une activité prenante – au moins à mi-temps au moins six mois par an -, dont 25 % ont achevé l'année avec un redoublement, un échec ou un abandon, et jusqu'à 29% lorsque l'activité n'était pas en lien avec les études.

A l'inverse, les étudiants ayant exercé des activités moins contraignantes connaissent une bonne réussite, meilleure même que celle des étudiants n'ayant déclaré aucune activité rémunérée. L'écart de 4 ou 5 points se maintient quel que soit le niveau de formation suivie. Autrement dit, les activités d'appoint semblent associées à une meilleure réussite des étudiants, tandis que les activités contraignantes et sans rapport avec les études les pénalisent fortement.

²⁰ En revanche, on observe que les étudiants franciliens étudient plus volontiers tard le soir, et les étudiants des autres régions plus volontiers tôt le matin.

Activité rémunérée et réussite aux examens l'année précédant l'enquête

En % des étudiants	Île-de-France 2001-2002		Île-de-France 2004-2005		Autres régions 2004-2005	
	Réussite totale ou partielle	Redoubl., échec ou abandon	Réussite totale ou partielle	Redoubl., échec ou abandon	Réussite totale ou partielle	Redoubl., échec ou abandon
Etudiants sans activité durant l'année	79	21	83	17	84	16
Etudiants en activité durant l'année	79	21	80	20	80	20
- dont au - mi-temps au - 6 mois dans l'année	74	26	75	25	75	25
- dont – longtemps	85	15	87	13	85	15
- dont activité intégrée aux études	88	12	88	12	88	12
- dont activité non intégrée aux études	76	24	78	22	78	22
Etudiants exerçant une activité non intégrée au - mi-temps au - 6 mois dans l'année	69	31	71	29	70	30

Source : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 2003 et 2006, OVE

Le travail rémunéré constitue une part importante des ressources des étudiants

Calculées sur l'ensemble des étudiants franciliens, les rémunérations perçues au titre des activités professionnelles s'élèvent en 2006 à un peu plus de 300 € par mois.

Les étudiants franciliens exerçant une activité durant l'année universitaire perçoivent une rémunération moyenne de près de 600 € par mois²¹, supérieure de 25% à celle des étudiants en activité dans les autres régions. Elle représente plus de 70% de l'ensemble des ressources financières directes déclarées par les étudiants concernés.

Les revenus perçus par les étudiants augmentent avec le temps consacré aux activités professionnelles : les activités occasionnelles génèrent un revenu de 155 € par mois en moyenne, celles exercées à plein temps près de 1 400 €

Même les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux sont nombreux à exercer une activité rémunérée durant l'année universitaire : 49% en Île-de-France en 2006. Leur taux d'activité reste cependant inférieur à la moyenne des étudiants, et ils y consacrent moins de temps. Les ressources financières qu'ils en tirent sont aussi moins élevées : 174 € en moyenne pour l'ensemble des étudiants boursiers.

En observant la composition des ressources financières directes déclarées par les étudiants, on s'aperçoit que les revenus des activités déterminent très largement le niveau de vie et d'autonomie des étudiants. Le montant moyen des versements parentaux et des aides de la collectivité (bourses et aides spécifiques à la poursuite d'études et allocations sociales) varie assez peu selon le degré d'activité des étudiants. Seuls les étudiants exerçant une activité concurrente aux études déclarent de faibles montants pour ces deux types de ressources. Parmi eux, presque 60% ne bénéficient d'aucune aide parentale monétaire. Dans les autres cas, leur montant est assez similaire et c'est l'importance du revenu des activités qui fait la différence de pouvoir d'achat entre les étudiants.

²¹ Il s'agit là d'une estimation très approximative. En effet, les étudiants sont interrogés sur le montant total des rémunérations perçues pour leurs activités le mois précédant l'enquête. Ceux exerçant une activité intégrée aux études ou non intégrée mais prenante déclarent en majorité percevoir approximativement le même revenu chaque mois (plus de 70%). En revanche, ceux exerçant des activités non intégrées et peu prenantes sont moins nombreux à déclarer un niveau de rémunération stable (41% seulement).

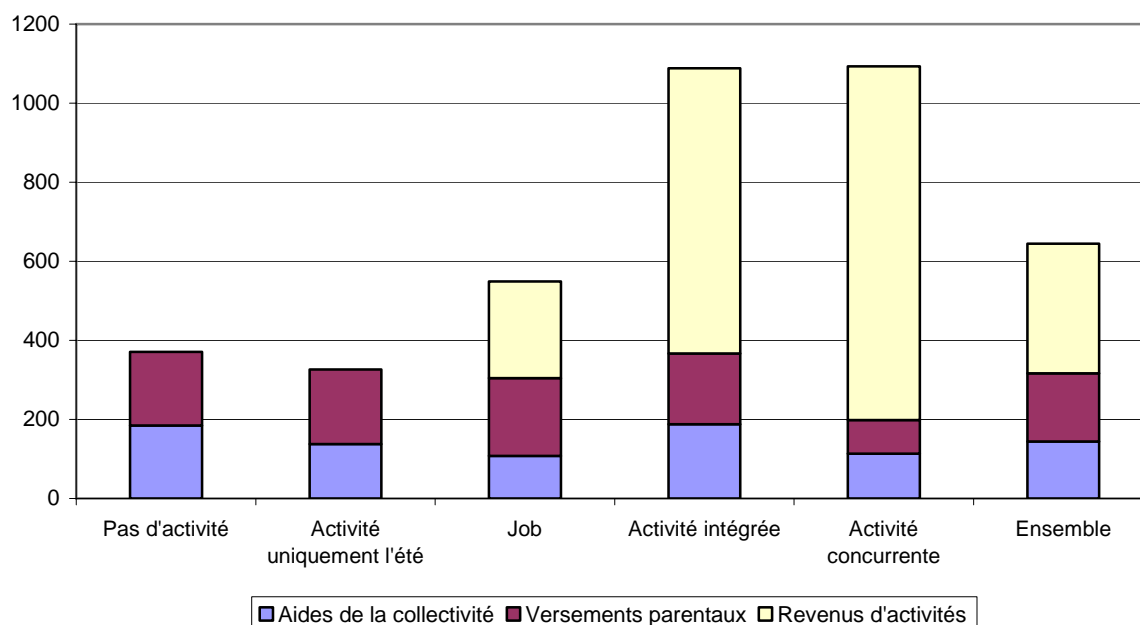
Revenu mensuel issu des activités rémunérées et part dans les ressources financières des étudiants

Revenus en € et en % des ressources financières directes	Île-de-France 1997		Île-de-France 2000		Île-de-France 2003		Île-de-France 2006		Autres régions 2006	
	rev.	en %	rev.	en %	rev.	en %	rev.	en %	rev.	en %
Etudiants en activité durant l'année	436	65%	601	77%	602	73%	584	71%	462	59%
- dont à temps plein	1174	82%	1517	94%	1538	89%	1355	87%	1235	84%
- dont au - mi-temps au – 6 mois dans l'année	438	66%	597	75%	595	76%	602	73%	537	64%
- dont régulièrement mais - longtems	233	49%	280	63%	281	51%	326	56%	257	45%
- dont occasionnellem.			147	40%	187	41%	155	35%	151	30%

Source : Enquêtes Conditions de vie des étudiants 1997, 2000, 2003 et 2006, OVE

Cette comparaison a cependant des limites puisqu'elle ne porte que sur les ressources monétaires des étudiants. Une partie de leur budget consiste, en effet, en aides en nature (repas et hébergement au domicile familial), ou est directement pris en charge par la famille. On constate ainsi que les étudiants exerçant une activité concurrente aux études sont peu nombreux à être aidés par leur famille sous la forme de provisions alimentaires, prise en charge des frais de transport en commun, des factures de téléphone portable, des achats de vêtements ..., par comparaison avec les étudiants n'exerçant aucune activité ou seulement durant l'été.

Les ressources financières mensuelles des étudiants en Île-de-France en 2006 en €

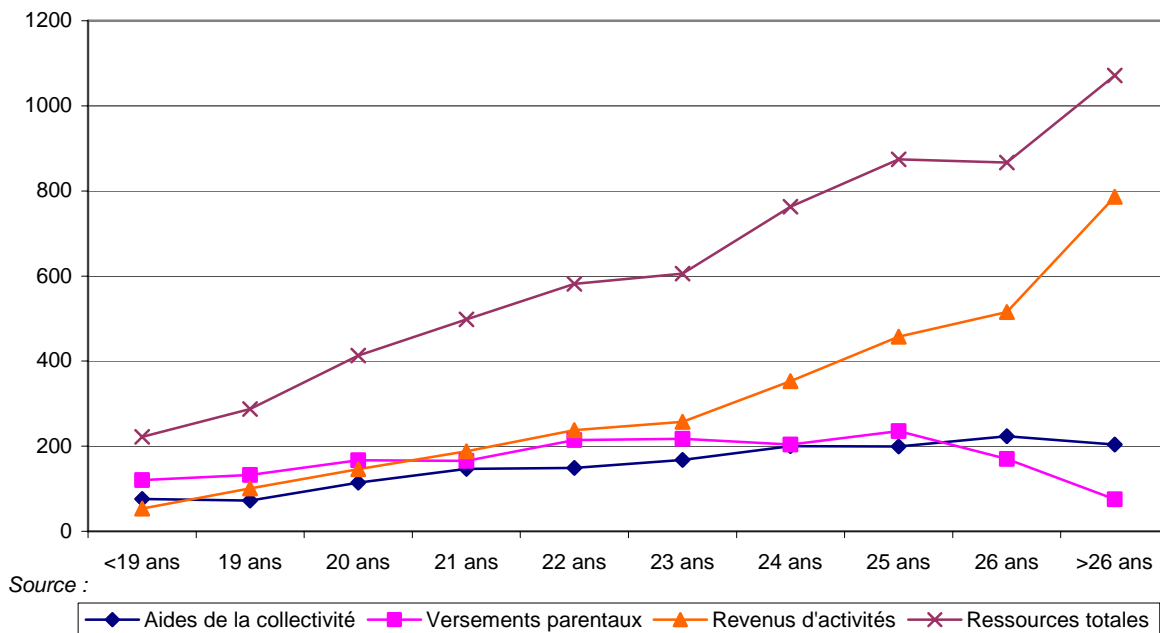


Source : Enquête Conditions de vie des étudiants 2006, OVE

Les revenus d'activité favorisent l'autonomie des étudiants ...

Plus les étudiants avancent en âge, plus nombreux sont ceux qui exercent une activité : le montant des rémunérations perçues et leur part dans l'ensemble des ressources financières déclarées augmentent avec l'âge des étudiants. Par comparaison, les autres ressources financières connaissent une amplitude bien moindre. Les aides de la collectivité s'accroissent jusqu'à l'âge de 24 ans puis se stabilisent ; les versements parentaux, également croissants jusqu'à l'âge de 25 ans, diminuent pour les étudiants plus âgés, de même que les aides indirectes, aides en nature et prises en charge directes de certaines dépenses.

Montant des ressources financières des étudiants en Ile-de-France en 2006, par origine et selon l'âge



Les étudiants qui exercent une activité durant l'année disposent d'une plus grande autonomie financière que les autres étudiants, dont l'effet est sensible sur leur mode de vie. Ils disposent ainsi plus fréquemment d'un logement autonome ou de leur propre voiture ; un peu plus souvent aussi d'un ordinateur portable. Les écarts ne concernent que les étudiants exerçant une activité intégrée ou prenante. Les étudiants déclarant des jobs occasionnels n'ont vraisemblablement pas un mode de vie plus indépendant que ceux sans activité ou ne travaillant que durant l'été ; leurs profils sont très proches.

... mais n'augmentent ni leur satisfaction, ni leur confiance en l'avenir

Plus autonomes que les autres étudiants, ceux qui travaillent se déclarent pourtant moins satisfaits de leurs ressources. Seulement 22% des étudiants exerçant une activité concurrente aux études, 28% des étudiants exerçant un job, et 32% des étudiants ayant une activité intégrée à leurs études se déclaraient satisfaits de leurs ressources en Île-de-France en 2006, contre 41% des étudiants n'ayant aucune activité rémunérée.

Leur expérience professionnelle ne leur confère pas non plus davantage d'assurance dans leurs perspectives d'avenir. Environ sept étudiants franciliens sur dix pensaient en 2006 que leur formation leur permettrait de trouver facilement du travail. Cette proportion est plus faible parmi les étudiants exerçant une activité durant l'année scolaire (65% contre 71% pour les autres étudiants), et surtout parmi ceux exerçant une activité concurrente aux études (53% seulement).

Ces étudiants peinent plus pour achever leurs études du fait de leurs contraintes professionnelles, et manifestent dans le même temps un scepticisme plus prononcé quant à la valeur de leur formation sur le marché du travail.

L'inégalité des étudiants face au travail pose la question de l'efficacité des aides sociales pour la poursuite d'études supérieures

Les motivations du travail étudiant sont diverses et difficiles à départager. Parmi elles, la motivation financière est probablement prépondérante, mais elle ne revêt pas la même nécessité pour tous les étudiants. Ceux qui ne peuvent compter sur l'aide de leurs parents y sont contraints - le fait que la moitié des étudiants boursiers sur critères sociaux déclarent au moins une activité rémunérée durant l'année scolaire est significatif à cet égard-, tandis que d'autres travaillent pour pouvoir vivre de façon plus autonome, améliorer leurs conditions de vie ou pour financer leurs loisirs.

Les activités professionnelles contribuent également à valoriser la formation des étudiants et faciliter leur insertion sur le marché du travail. La « professionnalisation » des cursus, aujourd'hui étendue à de nombreux enseignements universitaires, encourage, voire rend obligatoire un début d'activité professionnelle en cours d'études. L'augmentation importante du nombre d'étudiants exerçant une activité en lien avec leurs études entre 1997 et 2006 en témoigne. Même si ces activités sont sans rapport avec les études, elles semblent favorables à la réussite des étudiants lorsqu'elles prennent peu de place dans leur emploi du temps. Les étudiants peuvent aussi valoriser cette expérience au moment de leur insertion professionnelle.

Cependant, la motivation strictement financière reste discriminante parmi les étudiants, dans la mesure où les aides publiques ne suffisent pas à assurer leur autonomie financière. Elle découle soit de l'insuffisance des ressources parentales, soit de l'aspiration à l'indépendance des étudiants, notamment en termes de logement.

Cette motivation intervient dès le choix des études supérieures : la répartition inégale des groupes sociaux entre les différentes filières de l'enseignement supérieur trouve en partie son origine dans leur capacité de financement des études. Ainsi, les étudiants issus de groupes sociaux relativement modestes semblent privilégier les filières courtes « professionnalisantes » d'une part (STS et IUT), et les études universitaires peu chargées en enseignements d'autre part, comme les lettres et sciences humaines ou l'économie. Les premières sont peu compatibles avec une activité rémunérée mais mènent rapidement à l'emploi, tandis que les secondes permettent aux étudiants de dégager du temps pour des activités rémunérées.

La nécessité financière peut peser sur le déroulement des études elles-mêmes, par la moindre capacité des étudiants à mener à bien dans des délais raisonnables leurs projets d'étude lorsque leurs obligations professionnelles sont importantes. Les étudiants concernés sont moins assidus, consacrent moins de travail personnel à leurs études, et connaissent une moindre réussite en fin d'année universitaire. Ils semblent également moins confiants dans la valeur de leurs études, puisque la moitié d'entre eux seulement pensent que leur formation leur permettra de trouver facilement du travail.

Conclusion

Le caractère très spécifique de la condition étudiante, marquée par un accès progressif à l'autonomie financière, interdit d'appliquer à cette population les indicateurs de pauvreté et précarité utilisés pour les ménages ordinaires. Pour contourner cette difficulté, l'OVE a construit un indicateur de précarité à partir des informations recueillies dans les enquêtes « Conditions de vie », et notamment de la demande d'aide sociale exceptionnelle. D'après cet indicateur, 0,8% des étudiants franciliens inscrits en université ou en lycée public, soit environ 3 600 étudiants, peuvent être considérés en situation de grande fragilité économique. Cette proportion est faible : « si les étudiants sont rarement très pauvres, c'est parce que les très pauvres deviennent rarement étudiants »²². Elle est, en Île-de-France, deux fois inférieure à celle observée dans les autres régions de métropole. Cependant, l'indicateur calculé par l'OVE à l'échelle de la France entière prend insuffisamment en compte deux des caractéristiques particulières aux étudiants franciliens. Ces derniers sont très nombreux, en effet, à se trouver dans une situation de « cohabitation forcée » chez leurs parents, avec des temps de trajet très longs pour se rendre dans leur établissement (12% contre 3% dans les autres régions). Ils sont aussi plus souvent amenés à exercer une activité professionnelle très prenante et sans rapport avec les études suivies (20% en Île-de-France contre 10% dans les autres régions).

La dépendance des étudiants aux ressources de leurs parents est forte et peut entraver la poursuite de leurs études. Deux types de ressources extra-familiales constituent un rempart à la précarité : les bourses sociales et les revenus d'activités.

Les bourses sur critères sociaux attribuées par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ont précisément pour objectif d'encourager la poursuite d'études des jeunes issus de familles modestes. Les plafonds de ressources régissant leur attribution étant identiques dans toutes les régions, les étudiants franciliens sont moins nombreux à en bénéficier, parce que la population de l'Île-de-France est globalement plus favorisée. En revanche, la prise en compte de « points de charge » liés à la taille des familles entraîne une très forte représentation des familles nombreuses dans la région. On y observe aussi une proportion plus importante qu'ailleurs de boursiers au dernier échelon, les plus fragiles sur le plan économique.

Les bourses représentent une composante essentielle des budgets des étudiants franciliens qui en bénéficient, puisqu'elles constituent près de la moitié de leurs ressources monétaires directes. Elles ne garantissent cependant pas l'autonomie financière des bénéficiaires, amenés à cohabiter plus longtemps avec leurs parents, et à travailler en parallèle à leurs études pour compléter leurs budgets - certes un peu moins souvent que les autres étudiants. Les boursiers portent aussi un regard plus critique sur leurs ressources : 32% se déclarent insatisfaits.

Par comparaison avec les autres régions, les étudiants franciliens sont plus souvent engagés dans des activités professionnelles en parallèle à leurs études. 58% d'entre eux ont déclaré au moins une activité durant l'année universitaire en 2006, contre 42% en province. Les opportunités nombreuses offertes sur le marché de l'emploi, conjuguées à la professionnalisation des cursus, et la valeur accordée à l'expérience professionnelle au moment des recrutements peuvent certes motiver une partie des étudiants. Cependant, la nécessité financière reste déterminante pour un grand nombre d'étudiants en activité, qui ne peuvent compter sur une aide parentale ou sociale suffisante. Elle semble intervenir en amont au moment de l'orientation, les étudiants moins favorisés privilégiant les filières menant rapidement à l'emploi ou celles peu chargées en enseignement. Elle pèse ensuite sur la réussite des études, en raison du manque d'assiduité et de travail personnel. Et au final, seulement 27% des étudiants en activité durant l'année se déclarent satisfaits de leurs ressources, contre 39% des autres étudiants.

²² Claude Grignon, *op. cit.*, décembre 2003.

Bibliographie

Ministère de l'Education nationale, « *L'état de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France n° 2* », décembre 2008.

Corinne de Berny, « *Les étudiants franciliens inscrits en université* », IAU île-de-France, octobre 2008.

Elise Coudin, Chloé Tavan, « *Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi ; le premier en lien avec ses études et l'autre pas* » Insee, 2008.

Observatoire de la vie étudiante, « *20 questions sur la vie étudiante* », La Documentation Française, Paris, Panorama des savoirs, Décembre 2007.

Ministère de l'Education nationale, « *L'état de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n°1* », novembre 2007.

Vanessa Bellamy, « *Les budgets des étudiants* », Education et formations n°75, octobre 2007.

Louis Gruel, Ronan Vourc'h, Sandra Zilloniz, « *Les dépenses des étudiants et l'évolution de leur niveau de vie 1997-2003 ; l'éclairage apporté par l'enquête triennale* » « Conditions de vie » de l'OVE, Education et formations n°75, octobre 2007.

Jérôme Fabre, « *Les boursiers dans l'enseignement supérieur depuis 10 ans ; 1997-2001,2002-2006 : deux périodes très contrastées* », Education et formations n°75, octobre 2007.

« *Le travail des étudiants* », Rapport du CESR, 2007.

Ministère de l'Education nationale, « *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* », édition 2007.

Claude Grignon, « *Les étudiants en difficulté, pauvreté et précarité* », Rapport à Monsieur le ministre de la jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche, OVE, décembre 2003.

Site web de l'OVE
www.ove-national.education.fr